

*Questions orales*

[Traduction]

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA****LES MESURES POUR AMÉLIORER LES COMMUNICATIONS AVEC  
LES OFFICIERS**

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Les ex-commissaires Higgitt et Nadon de la GRC ont révélé, hier, dans leur témoignage devant la Commission McDonald, que le solliciteur général de l'époque et eux-mêmes avaient induit les députés de la Chambre des communes en erreur pour ce qui est de l'écoute électronique dans les enquêtes criminelles. Comme le précisait un document interne de l'époque, la pratique ne correspondait en rien à la théorie et on enfreignait effectivement la loi.

Quelles mesures le solliciteur général a-t-il prises pour faire en sorte qu'une rupture aussi complète des communications, pour utiliser un euphémisme, entre la GRC et le solliciteur général ne se reproduise pas aujourd'hui? Quels mécanismes précis le solliciteur général a-t-il instaurés pour faire en sorte que les députés et lui-même ne soient pas induits en erreur par les cadres supérieurs de la GRC relativement à ses activités réelles?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, pour commencer, comme le député le sait déjà, je n'ai pas l'intention de commenter les questions d'administration ordinaires qu'examine la Commission McDonald. J'attends la fin de ses travaux qui est prévue pour le 15 mai, soit la date où le gouvernement doit recevoir son rapport final.

**Une voix:** Allons donc!

**M. Kaplan:** Pour ce qui est des modifications apportées aux relations entre cet organisme et le solliciteur général, c'est une question qui dépend en grande partie de notre étude des recommandations de la Commission McDonald. D'ici là, comme je l'ai maintes fois dit à la Chambre, et lorsque j'ai comparu devant le comité permanent de la justice et des affaires juridiques, j'ai toujours pour politique d'entretenir les relations les plus étroites possible avec la GRC et son service de sécurité pour m'assurer d'être entièrement informé de ses opérations ainsi que de celles du service de sécurité, et afin de m'assurer que ses activités sont légales et appropriées et que les politiques opérationnelles en vigueur, que j'étudie en permanence, sont effectivement respectées.

**LA DEMANDE D'APPUI FAITE AUX PROCUREURS GÉNÉRAUX DES  
PROVINCES**

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, les rapports sont parfois trop étroits pour certains d'entre nous. Des témoins ont par ailleurs révélé hier à la Commission qu'en 1973 le commissaire de la GRC, M. Higgitt, essayait discrètement d'inciter les procureurs généraux des provinces à approuver l'opinion de la GRC sur la mesure législative relative à l'écoute électronique que le Parlement étudiait à ce moment-là.

Voici ma question supplémentaire: étant donné que M. Higgitt avait essayé manifestement de ne pas tenir compte du solliciteur général et de faire fi du processus parlementaire, le solliciteur général peut-il dire à la Chambre si le commissaire actuel ou ses proches collaborateurs ont essayé directement ou indirectement d'inciter les procureurs généraux des provinces à cautionner les opinions de la GRC sur le projet de loi relatif à la GRC ou à l'ouverture du courrier? Le solliciteur général peut-il dire au commissaire que le Parlement juge de telles pratiques inadmissibles.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, si je le jugeais nécessaire, je ne manquerais pas de le dire au commissaire parce que la GRC n'a pas le droit d'intervenir au niveau politique. Je tiens toutefois à signaler au député qu'elle ne s'adonne pas à de telles pratiques et je suis persuadé qu'elle ne le fera pas, à en juger par les entretiens que j'ai eus à ce sujet.

\* \* \*

**LES PIPE-LINES****LE PIPE-LINE DE NORMAN WELLS—LA DÉCISION D'APPLIQUER  
LA RECOMMANDATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur le même sujet que celle du député d'Oshawa, c'est-à-dire la recommandation de l'ONE concernant le pipe-line de Norman Wells, mais elle s'inscrit dans une perspective un peu différente.

Contrairement à ce qu'affirme le député d'Oshawa, je puis assurer au ministre et à la Chambre que ce rapport a reçu un accueil favorable dans le Nord et qu'il a trouvé de larges appuis dans l'opinion.

**Une voix:** L'opinion de qui?

**M. Nickerson:** Le ministre peut-il nous assurer qu'il va chercher avec le maximum de diligence à obtenir du cabinet une décision d'application du rapport de l'ONE? Peut-il nous donner une idée du moment où la décision va intervenir?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, j'ai entendu les observations du député. Toute la Chambre a pu constater qu'elles vont dans le sens contraire de celles du chef du NDP. Mais ce que j'ai dit au chef du Nouveau parti démocratique tient toujours: il va y avoir des consultations. Maintenant que nous connaissons la décision de l'Office national de l'énergie, tous ceux qui se sentent sérieusement touchés par cette décision vont être consultés. Après ces consultations, j'irai de concert avec mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présenter au cabinet une évaluation de la situation, en vue d'une décision gouvernementale. Je ne saurais dire au juste combien de temps vont prendre ces consultations, mais je pense qu'elles pourront probablement être achevées au mois de mai.